C.C.A.S. D'ÉTEL
Place de la République
B.P. 38
56410 ÉTEL

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260429-DE2026_01-DE

DE2026-01

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ÉTEL

Nombre de Membres
En exercice : 14
Présents : 13
Absents : 1
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril 2026, à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune d'Étel, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT.

PRÉSENTS : Messieurs Yvan JOLIVEL-ROBERT, François LE BOURHIS, Philippe PRODHOMME.
Mesdames Roselyne BRAULT-TABAÏ, Coralie MICHEL-LEDUC, Martine LAUWERS, Sophie JEUNET, Anne ROBIN, Mireille LE TREQUESSER, Sophie PELÉ GAUTRAIS, Gaëlle JOUANGUY, Gaëlle LE VISAGE, Sophie LAURENT.

ABSENTS : Dominique LE DIVENAH, procuration de vote à Mme Roselyne BRAULT-TABAÏ.

QUORUM : Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Sophie JEUNET

OBJET : Élection du Vice-président du Conseil d'administration du CCAS de ÉTEL

Monsieur Le Président rappelle que, conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS doit, dès qu'il est constitué, élire en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du président.

Publié ou Notifié le :

Monsieur le Président annonce que se présente :

- Mme Roselyne BRAULT-TABAÏ

Et questionne l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres candidats. Il n'est fait état d'aucun autre candidat.

- Pour constituer le bureau, M. Philippe PRODHOMME et Mme Sophie LAURENT sont désignés assesseurs.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Après un vote à bulletins secrets, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne	**14**
Nombre de bulletins blancs ou nuls	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**14**
Majorité absolue (est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)	**8**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260429-DE2026_01-DE

A OBTENU :

- Candidature de Mme Roselyne BRAULT-TABAÏ

• Pour : 14
• Contre : 0
• Blancs ou nuls : 0

Mme Roselyne BRAULT-TABAÏ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Vice-présidente du CCAS et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Secrétaire de séance,
Sophie JEUNET

Le Président,
Yvan JOLIVEL-ROBERT

